



Note de conjoncture

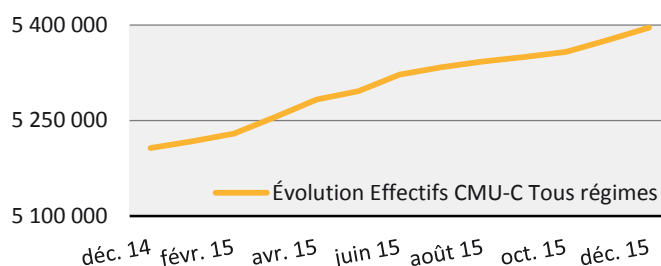
EFFECTIFS ET DÉPENSES DES BÉNÉFICIAIRES DE LA CMU

LES EFFECTIFS DES BÉNÉFICIAIRES DE LA CMU-C AU 31 DECEMBRE 2015

Avec 5,40 millions de bénéficiaires estimés au 31 décembre 2015, pour l'ensemble des régimes et du territoire, les effectifs de la CMU-C ont augmenté de 3,6 % en un an, dont 4,1 % en métropole et une baisse modérée de -0,1 % dans les Dom. Sur le second semestre 2015, la progression est de 1,4 %, dont 1,7 % en métropole et une baisse de -1,3 % dans les Dom. Sur le dernier trimestre une progression plus dynamique s'est amorcée.

Les effectifs des bénéficiaires de la CMU-C au 31 décembre 2015			
Régime d'attribution	Métropole	DOM	Total
Tous régimes *	4 774 974	620 943	5 395 917
Évolution sur 6 mois	1,7%	-1,3%	1,4%
Évolution sur un an	4,1%	-0,1%	3,6%
Régime général	4 265 458	587 475	4 852 933
Évolution sur 6 mois	1,7%	-1,0%	1,3%
Évolution sur un an	4,1%	0,1%	3,6%

*Dont 671 028 bénéficiaires gérés par les organismes complémentaires



Données provisoires : octobre, novembre, décembre 2015 – Sources : tous régimes

LES DÉPENSES POUR LA PART CMU-C DU RÉGIME GÉNÉRAL AU 31 DECEMBRE 2015

Au 31 décembre 2015, le coût moyen en trésorerie par bénéficiaire de la CMU-C, au régime général, est de 424 € en ACM*, métropole et Dom, avec une baisse de 0,7 % sur 12 mois, pour une dépense totale de 1 795 M€. La diminution de la dépense moyenne en métropole (426 €) continue de ralentir avec -1,0 %. Les Dom (407 €) sont en croissance de 1,3 %.

La baisse est portée par l'hôpital, avec -3,6 % pour l'ensemble du territoire, pour un coût moyen de 111 €, dont -3,9 % en métropole (114 €). Elle concerne 71 départements en métropole et 2 dans les Dom.

Le coût moyen pour la ville, sur l'ensemble du territoire, est de 313 € (+0,4 % sur 12 mois), il est également de 313 € pour la métropole (+0,2 %). Comparativement, le taux de croissance annuelle, en données brutes, des dépenses de soins de ville du régime général en métropole est de 3,6 % en décembre 2015.

Les évolutions sont contrastées, entre le médicament (80 € / -3,6 %) ou les honoraires des généralistes (45 € / -3,2 %) et l'ensemble du dentaire (soins + forfaits 87 € / 4,1 %).

Les dépenses des 12 derniers mois en trésorerie au 31 décembre 2015 Métropole et Dom				
Lieu	Dépenses 12 derniers mois	Indices ACM*	Coût unitaire**	Évolution du coût unitaire
Ville	1 325 772 413 €	6,1%	313 €	0,4%
Hôpital	468 959 720 €	1,9%	111 €	-3,6%
Total	1 794 732 133 €	5,0%	424 €	-0,7%

Les dépenses des 12 derniers mois en trésorerie au 31 décembre 2015 Métropole				
Lieu	Dépenses 12 derniers mois	Indices ACM*	Coût unitaire**	Évolution du coût unitaire
Ville	1 147 342 062 €	5,9%	313 €	0,2%
Hôpital	416 885 048 €	1,6%	114 €	-3,9%
Total	1 564 227 110 €	4,7%	426 €	-1,0%

* ACM : année complète mobile

** Coût unitaire : rapport entre la dépense totale et l'effectif moyen annuel des ressortissants de la CNAMTS et des SLM dont la CMU-C est gérée par le régime obligatoire (3 670 488 bénéficiaires)

LES EFFECTIFS DES BÉNÉFICIAIRES DE LA CMU DE BASE AU 31 DECEMBRE 2015

Fin décembre 2015, les effectifs de la CMU-B sont de 2,52 millions, métropole et Dom (hors ressortissants communautaires et travailleurs frontaliers), soit une évolution de 8,1 % sur un an. Ces chiffres sont à modérer, car ils n'incluent pas les mises à jour annuelles, qui sont effectuées sur la base des DADS en début d'année suivante et qui ont pour effet une réorientation d'un certain nombre de bénéficiaires vers d'autres régimes de base, avec effet rétroactif sur les derniers mois de l'année.

La mise en place de la protection universelle maladie, introduite par la LFSS 2016, conduit à l'intégration de la CMU de base dans un dispositif plus large et entrainera un nouveau mode de suivi des affiliations au titre de la résidence.

EFFECTIFS DES BÉNÉFICIAIRES DE L'ACS

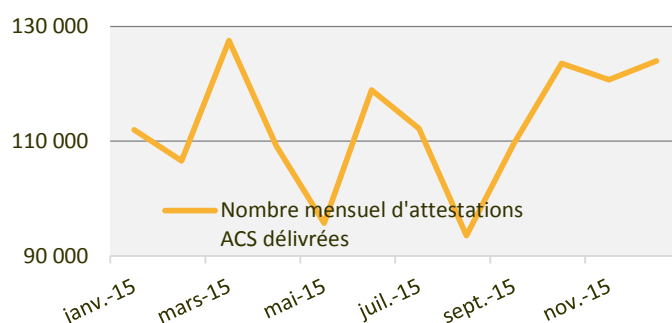
LES EFFECTIFS DES BÉNÉFICIAIRES DE L'ACS AU 31 DECEMBRE 2015

1,35 million de personnes ont bénéficié d'une attestation ACS au cours de l'année 2015, soit une évolution de + 12,6 % par rapport à 2014 (+ 3,9 % entre 2013 et 2014). La hausse est de 12,8 % à la CNAMTS qui regroupe 93 % des effectifs. Elle est de + 11,3 % à la CCMSA et + 7,2 % au RSI. Pour la CNAMTS, la hausse est de 15,1 % sur le 1^{er} semestre et de 10,6 % sur le second semestre qui correspond à l'entrée en vigueur de la réforme du dispositif. Cet écart correspond toutefois à un effet base sur l'année 2014, où les effectifs avaient particulièrement augmenté sur la fin de l'année.

A fin novembre 2015, 982 000 personnes ont utilisé leur attestation ACS auprès d'un OC. Ce chiffre est en hausse de + 4,0 % en une année. Ce chiffre subit quelques perturbations un contexte de mise en place de la réforme de l'ACS nécessite un délai d'appropriation par les différents acteurs. Une normalisation de la situation devrait être observée au cours du 1^{er} semestre 2016.

Un suivi du nombre de contrats sélectionnés éligibles à l'ACS a été mis en place avec les 11 groupements gestionnaires du nouveau dispositif, au 31 janvier 2016, on compte plus de 750 000 utilisateurs de l'aide sur les contrats A, B, C. Les contrats B et les contrats C se situent à un niveau équivalent : 39,4 % en B, 38,9 % en C (et 21,7 % en A). C'est un point très positif dans la mesure où un des principaux reproches fait à l'ancien dispositif était le faible niveau de garantie des contrats choisis par les bénéficiaires.

Mois	Nombre mensuel d'attestations ACS délivrées	Évolution (mois N/N-1)	Nombre de bénéficiaires au cours des 12 derniers mois	Nombre utilisateurs attestation à cette date
janvier-15	112 009	9,08%	1 211 618	—
février-15	106 564	9,46%	1 220 829	943 756
mars-15	127 548	31,69%	1 251 523	—
avril-15	109 168	13,78%	1 264 744	—
mai-15	95 737	2,37%	1 266 958	985 536
juin-15	118 941	19,36%	1 286 250	—
juillet-15	112 201	15,65%	1 301 434	—
août-15	93 510	11,09%	1 310 766	956 164
septembre-15	109 600	7,91%	1 318 798	—
octobre-15	123 557	12,33%	1 332 363	—
novembre-15	120 737	18,72%	1 351 399	981 800
décembre-15	124 008	1,79%	1 353 580	—



Sources : Régimes et organismes complémentaires

TAXE DE SOLIDARITE ADDITIONNELLE

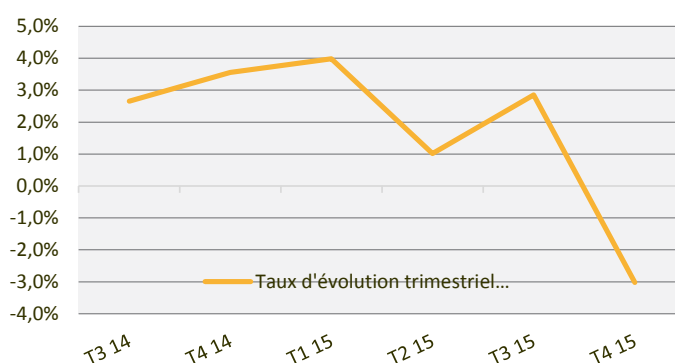
ASSIETTE DE LA TAXE DÉCLARÉE PAR LES ORGANISMES COMPLÉMENTAIRES

En 2015, l'assiette de la taxe de solidarité additionnelle aux cotisations d'assurance (TSA), collectée par les OC au profit du Fonds CMU, s'établit à 34 353 325 K€, en hausse de 1,3 % par rapport à 2014.

	Montant de l'assiette sur les 4 derniers trimestres (K€)	Taux d'évolution annuel (4T N / 4T N-1)	Taux d'évolution trimestriel (T N / T N-1)
T1 15	34 300 842	3,18%	3,99%
T2 15	34 379 828	2,88%	1,01%
T3 15	34 604 698	2,93%	2,85%
T4 15	34 353 325	1,32%	-3,02%

Source : Déclarations trimestrielles des OC
Montants hors taxe et hors contribution

Après une hausse globalement soutenue sur les 3 premiers trimestres (+ 2,7 %), le 4^{ème} trimestre affiche une évolution qui reste à confirmer de - 3,0 % ralentissant fortement l'évolution sur l'ensemble de l'année. Une trentaine d'OC ont été interrogés pour expliquer ce constat. Un bilan sera effectué à l'issue de l'exploitation des réponses.



Évolution et répartition de l'assiette de la taxe CMU déclarée par les OC du T4 2014 au T3 2015 (en K€)

	Mutuelles	Institutions de prévoyance	Sociétés d'assurance	Total
Montant	18 165 036	6 149 643	10 038 645	34 353 325
Répartition	52,9%	17,9%	29,2%	100,0%